

ORANGE, le 31 juillet 2023

POLICE ADMINISTRATIVE SPECIALE
Gestion du Domaine Public

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
PORTANT RÉGLEMENTATION TEMPORAIRE
DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT DES VÉHICULES

PARKING DE L'ARC DE TRIOMPHE

La Mairie d'Orange vous informe :

Pendant toute la durée des travaux de réhabilitation de « la ferme des 4 saisons » **PARKING DE L'ARC DE TRIOMPHE** :

- Le stationnement des véhicules de toutes sortes est interdit sur une partie du parking conformément au plan en annexe (création d'une zone de chantier),
- L'accès à la zone de chantier est strictement réservé aux personnels intervenants sur celui-ci,
- La circulation des véhicules de toutes sortes est réglementée conformément à l'annexe.
- La mise en place et le maintien de la zone de chantier, tout au long des travaux, sont sous la responsabilité de la société MK MACONNERIE

Les véhicules en infraction seront mis en fourrière sans préavis

Le présent arrêté prend effet le **16 septembre 2023** et est valable jusqu'à la fin des travaux dont la date est fixée au **29 février 2024** sous l'entière responsabilité de l'entreprise **MK MACONNERIE à CAMARET SUR AIGUES**.